

Géothermie profonde, sécheresse, approvisionnement en eau potable, risques sismiques : le Gouvernement prend-il la mesure des risques qu'il fait courir à la population ?

Pierre-André Comte (PS)

Réponse du Gouvernement

Le projet de géothermie profonde à Glovelier a fait l'objet d'une analyse détaillée des risques et des impacts. De nombreuses exigences ont été posées dans les autorisations délivrées en 2015, en particulier dans l'autorisation de l'Office de l'environnement. Les garanties sécuritaires sont renforcées par la convention signée en juin 2022 par Geo-Energie Suisse SA, Geo-Energie Jura SA et la République et Canton du Jura. Le cadre du projet est précisé avec une réalisation par étape et une réévaluation constante du risque, sur la base d'un suivi et de l'intégration des paramètres scientifiques. Un arrêt du projet est possible à tout moment, si les risques dépassent le seuil de l'acceptable. L'encadrement institutionnel et la gouvernance ont été améliorés afin de remédier à un manque d'information autour du projet et ainsi garantir une plus grande transparence.

Le Gouvernement prend ainsi pleinement la mesure des risques propres à un tel projet. Il a pu valider les mesures de réduction des risques pour la population et les biens, et pourra garantir le respect des dispositions légales en matière de protection de l'environnement. Les enjeux énergétiques justifient la position du Gouvernement.

Les précisions suivantes peuvent encore être apportées :

Phase d'exploration

La première phase, qui devrait durer jusqu'en 2025, est consacrée à l'exploration du sous-sol. Durant cette phase, la place de forage sera construite, un forage d'exploration vertical sera réalisé, de nombreuses mesures géophysiques en surface et dans le forage seront effectuées, de même que des tests de stimulation. Les besoins en eau durant cette phase ont été réévalués par l'exploitant. Ils sont de l'ordre de 5'000 m³ au total, soit une moyenne de 4,5 m³/jour durant les trois années de la phase d'exploration. Ces volumes sont comparables à ceux d'autres chantiers ou industries de la région. Ils représentent moins de 1% de la consommation de la commune de Haute-Sorne. Ils seront réduits jusqu'à 30% par la récupération de l'eau de pluie sur le site, voire plus en cas d'année favorable. En conséquence, l'alimentation du chantier durant la phase d'exploration pourra se faire par le réseau communal en complément à l'eau de pluie récupérée sur le site. Aucun prélèvement dans le milieu naturel ne sera réalisé à ce stade. L'alimentation en eau de la population et des entreprises restera prioritaire; le chantier sera arrêté le temps nécessaire en cas de pénurie d'eau.

Du point de vue sismique, la phase d'exploration n'entraîne qu'un risque sismique minimal et bien en-deçà des seuils définis pendant la stimulation.

Phase de réalisation

La phase de réalisation ne démarrera que si les résultats de la phase d'exploration sont positifs. Elle comprendra la réalisation du deuxième forage, la stimulation du réservoir et le percement de la section horizontale du premier forage, toujours avec une mise à jour continue de l'analyse de risque.

Les besoins en eau pour les travaux de forage durant la deuxième phase de réalisation sont du même ordre de grandeur que ceux de la phase d'exploration. Les besoins en eau pour la stimulation principale du réservoir sont plus importants, ce qui justifie un prélèvement dans le milieu naturel tel

que prévu par le plan spécial. Les quantités d'eau nécessaire et les modalités des prélèvements dans le Tabeillon ont été étudiées dans l'étude d'impact environnemental. Une estimation plus précise des besoins pour la stimulation du réservoir sera faite sur la base des résultats des tests de stimulation de la phase d'exploration.

A ce stade, sur la base des connaissances actualisées, un volume maximal de 5'000 m³ par étape de stimulation peut être estimé. Pour un total de 30 étapes de stimulation et en estimant que, pour chaque étape, un tiers du volume injecté reviendra en surface à travers le forage et sera disponible pour l'étape suivante, un volume total de 100'000 m³ d'eau pourrait s'avérer nécessaire. Ce volume est bien inférieur aux valeurs indiquées dans l'étude d'impact pour la justification de la demande de concession de prélèvement d'eau (4'320 m³/j, ou 50 l/s). Réparti sur une durée de 6 mois, il correspond à un débit de prélèvement de 556 m³/jour, ou 6 l/s, soit moins de 4% du débit d'étiage moyen (Q347) du Tabeillon. En deçà de ce débit d'étiage, aucun prélèvement ne sera autorisé, afin d'assurer la préservation des écosystèmes aquatiques et conformément à la législation en vigueur.

Dans le cadre du projet développé voici près de 10 ans, il y a lieu de relever que les valeurs avaient été calculées de manière large afin d'éviter des mauvaises surprises. Vu l'avancée de la technique intervenue depuis lors et des modalités de travail affinées étape par étape, ces données peuvent aujourd'hui être revues favorablement.

Il convient de préciser qu'aucune concession n'a pour l'heure été octroyée pour un prélèvement dans le Tabeillon. Les alternatives potentielles à un tel prélèvement pour assurer les besoins de la deuxième phase seront discutées au sein de la commission de suivi et d'information (CSI) et la meilleure solution sera recherchée. La protection de l'environnement et l'approvisionnement de la population et des entreprises seront en tous les cas prioritaires.

Enfin, le Gouvernement rappelle que la stimulation du réservoir géothermique est prévue avec de l'eau claire, sans aucun additif.

Delémont, le 27 septembre 2022

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître

